

/FE.-

REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

LOI N° 95-09 du 25 Septembre 1995

Portant autorisation de ratification  
du Traité portant Création de la Con-  
vention inter-Africaine de la Prévoyance  
Sociale (CIPRES) signée à ABIDJAN, le  
21 Septembre 1993.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a adopté

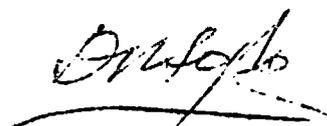
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1er.- Est autorisé la ratification, par le Président de la Répu-  
blique, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, du Traité portant Création  
de la Convention inter-Africaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES) signée  
à ABIDJAN, le 21 Septembre 1993.

Article 2.- La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à COTONOU, le 25 Septembre 1995

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre d'Etat, Chargé de la  
Coordination de l'Action Gouverne-  
mentale et de la Défense Nationale,



Désiré VIENNA.-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi  
et des Affaires Sociales,



Codjo ACHODE

Le Ministre des Affaires Etran-  
gères et de la Coopération,



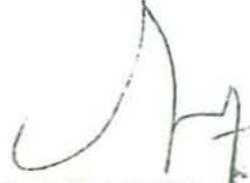
Edgar-Yves MONNOU.-

Le Garde des Sceaux, Ministre  
de la Justice et de la Législa-  
tion par intérim,



Théodore HOLO

Le Ministre chargé des Relations  
avec les Institutions, Porte-  
Parole du Gouvernement,



Théodore HOLO

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MEDN 4 MTEAS 4 MAEC 4  
MRI-PPG 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBN-DCP-DGTCP-DGID-BGI 5 BN-DAN-  
DLC 3 CCNB-DCCT-INSAE 3 ECP-CSM-NGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.-